

## Moyens humains dans les lycées : vote de la CGT au Comité Technique

Les orientations, sur la grille d'attribution des moyens humains (GAMH) dans les lycées, présentées au comité technique du 5 juillet, dont la **CGT** avait demandé le report, ne portent que sur une partie des missions, et ne permettent pas une visibilité sur l'ensemble des orientations de la région. Les critères de dotations des postes commencent à être appliqués avant leur adoption, des gels de postes sont déjà mis en oeuvre dans bon nombre d'établissement. Les travaux menés avec les syndicats, lors des trop courtes réunions de travail proches d'une course contre la montre, n'ont pas permis d'aborder quel sera l'impact de la grille d'attribution sur les établissements et sur les conditions de travail des agents.

La **CGT** a voté contre les deux rapports présentés au comité technique :

- Vote défavorable du Comité Technique sur le premier dossier portant sur la méthode de travail (Contre : **CGT**, CFDT, UNSA, SUD, FO ; Pour : FA).
- Vote défavorable à l'unanimité sur le deuxième dossier (critères entretien, accueil et veille)

Les critères sur la restauration seront présentés au comité technique en septembre

### La **CGT** demande :

- Le pourvoi de l'ensemble des postes dans les lycées par le recrutement d'agents titulaires, notamment avec la déprécarisation des agents contractuels.
- L'engagement à remplacer l'ensemble des départs et l'anticipation des vagues de départ en retraite avec un vaste plan de titularisation des contractuels, le recrutement des apprentis formés au sein de la collectivité, des embauches sous statut.
- L'ouverture des postes vacants, et des renforts de postes dans les établissements en difficulté.
- Une enquête sur les conditions de travail par domaine professionnel et par métier définie par le CHSCT et menée par un organisme indépendant.
- L'amélioration des bases de calcul de la GAMH dans les critères de dotation globale des postes dans les établissements (pour l'entretien, appliquer à l'ensemble des lycées la base de calcul de 1450m2 par agent de l'ex Nord pas de Calais).
- La prise en compte de l'ensemble des éléments qui permettraient l'attribution de dotations complémentaires (l'état de vétusté des bâtiments, état des sols pour l'entretien, repas exceptionnels, les restrictions médicales existantes qui nécessiteraient des renforts).
- La reconnaissance et le maintien des spécialités (lingerie, magasinage alimentaire et pédagogique, espaces verts, encadrement de proximité...).

### En lien avec les conditions de travail, nous demandons des mesures pour le pouvoir d'achat des agents :

- L'amélioration du régime indemnitaire, avec l'harmonisation du régime indemnitaire des adjoints techniques des lycées sur celui des adjoints techniques des services et ports.
- D'améliorer le déroulement de carrière en augmentant les ratios d'avancement de grade et en révisant les critères de promotion : suppression du critère d'encadrement (qui pénalise les femmes) pour les grades d'agent de maîtrise et ATP1, reconnaissance du poste occupé.